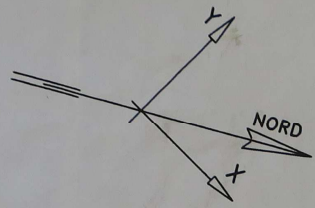


TABLEAU DES COORDONNEES

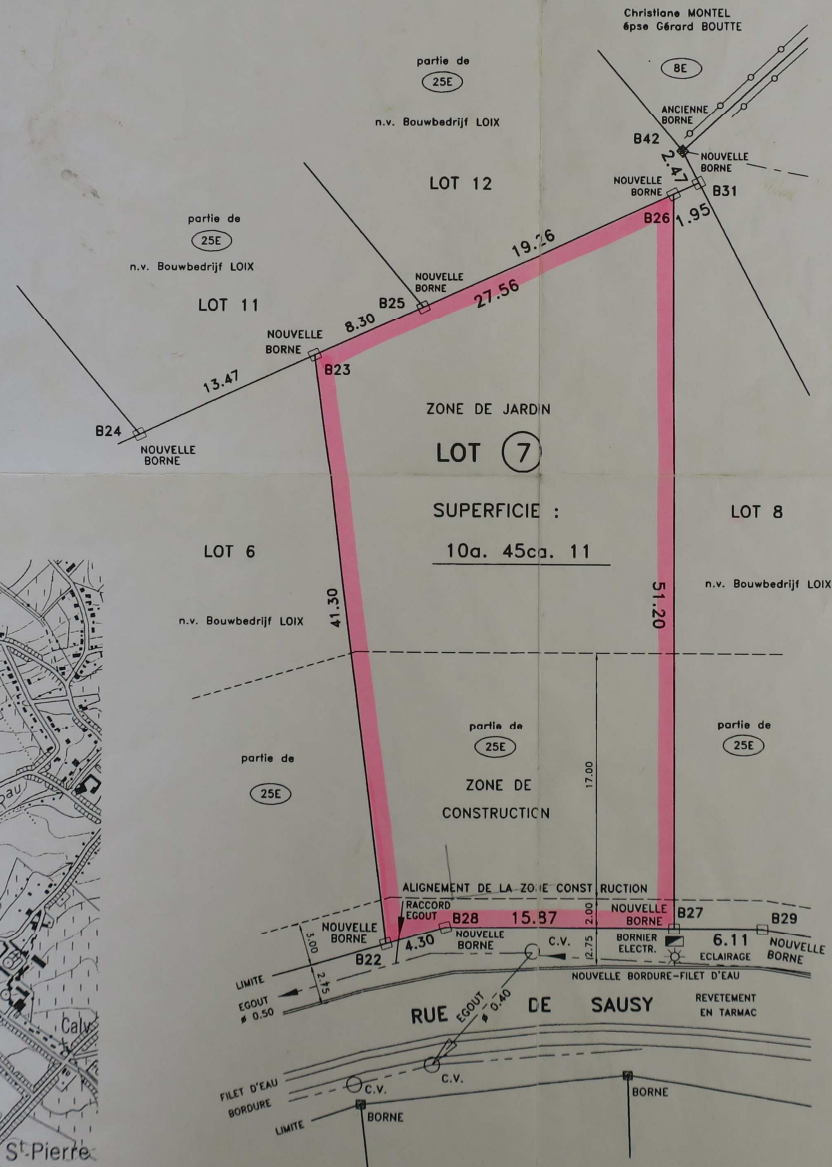
N°	X	Y
B22	178.162	190.474
B23	144.939	215.004
B24	140.562	202.260
B25	147.634	222.854
B26	153.891	241.073
B27	191.035	205.830
B28	180.111	194.316
B29	195.244	210.265
B31	154.524	242.916
B42	152.149	243.610

LEGENDE

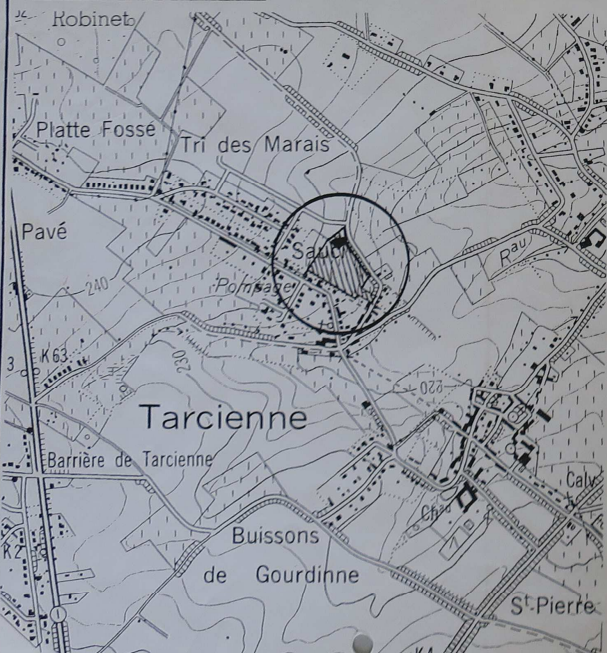
- ANCIENNE BORNE
- NOUVELLE BORNE
- POINT CALCULE
- LIMITE
- LIMITE CADASTRALE
- FACADE
- CLOTURE
- MUR - MURET
- HAUT TALUS
- BAS TALUS
- AXE ROUTE
- CHAMBRE DE VISITE
- AVALOIR
- POTEAU ELECTRIQUE
- + ECLAIRAGE
- BORD ROUTE
- FILET D'EAU
- HAIE
- EGOUT
- BORD DIVERS



PLAN PARCELLAIRE éch: 1/250



PLAN DE SITUATION éch: 1/10.000



COMMUNE DE WALCOURT

11ème division - TARCIENTE - section C

PROCES-VERBAL DE MESURAGE ET DE BORNAGE

L'an deux mille deux, le 03 septembre.

Je soussigné Pierre DUQUESNE, Géomètre - Expert Juré IPG, légalement admis et assermenté par devant le Tribunal de Première Instance séant à NAMUR, immatriculé à l'U.B.G. sous le numéro 2202 et dont le bureau est établi à 5100 NAMUR (Jambes), rue Mazy n° 179.

A la requête de la n.v. Bouwbedrijf LOIX dont le siège social est établi à TONGEREN, Prinsenvweg n° 3, j'ai mesuré et borné une parcelle étant le lot n° 7 en nature de terrain à bâtir dans leur lotissement sis à WALCOURT, section de TARCIENTE, à front de la rue de Sausy.

La parcelle a les caractéristiques suivantes :

LOT n° 7

J'ai mesuré et délimité ladite parcelle conformément au plan du lotissement et j'ai placé les nouvelles bornes B22, B23, B25, B26, B27 et B28 qui en formeront la limite séparative. Cette parcelle, cadastrée ou l'ayant été, Commune de WALCOURT, 11ème division, section C, partie du n° 25E est représentée sous teinte rose au plan ci-contre dressé à l'échelle de 1/250.

Sa contenance est de : 10 a. 45 ca. 11 dm2

Les tenants sont :

- au Nord : La n.v. Bouwbedrijf LOIX par le lot 8.
- à l'Est : La rue de Sausy.
- au Sud : La n.v. Bouwbedrijf LOIX par les lots 6 et 11.
- à l'Ouest : La n.v. Bouwbedrijf LOIX par le lot 12.

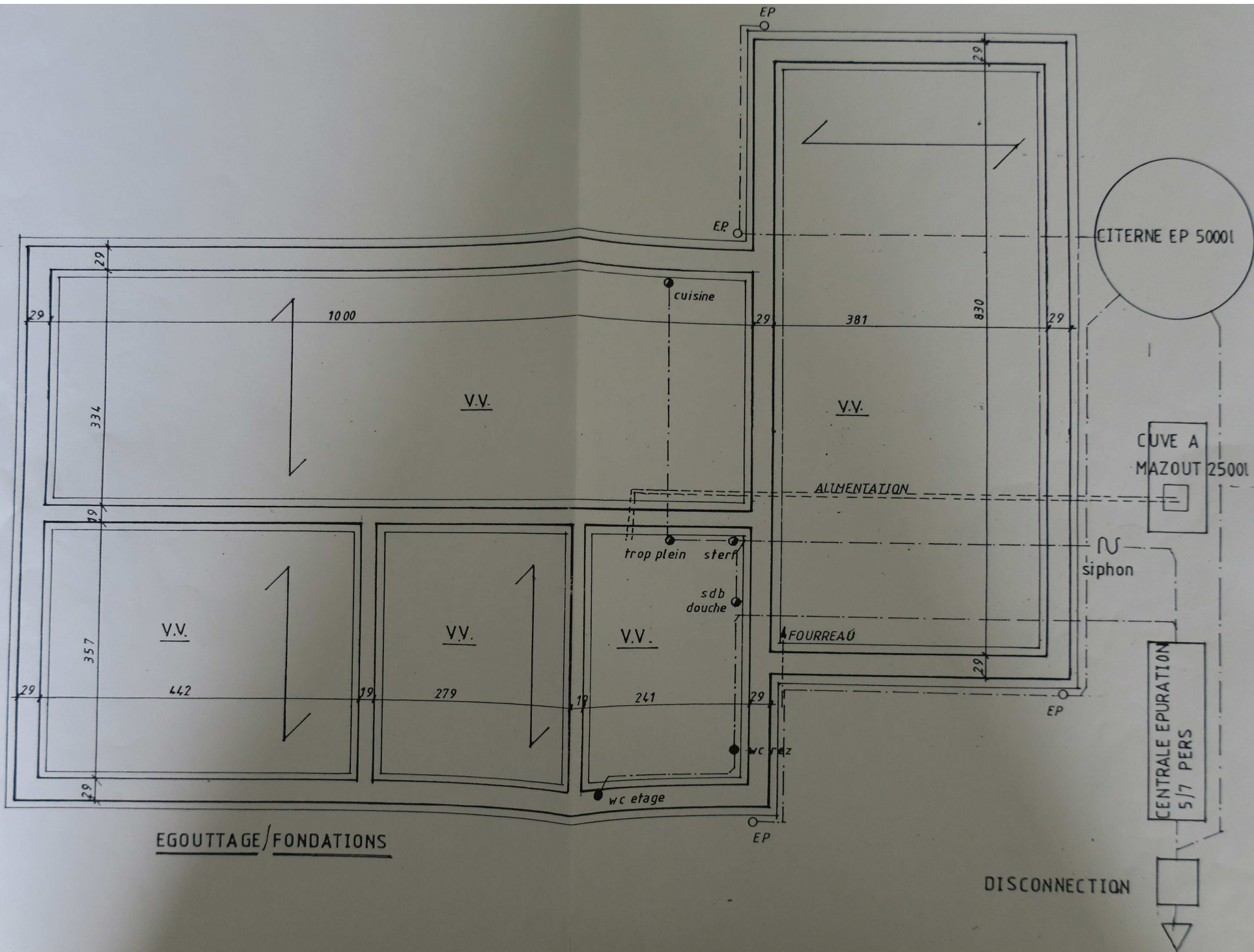
Les indications urbanistiques reprises au plan ci-contre sont de simples informations générales, les acquéreurs devront impérativement se conformer au permis de lotir n° 20010007613/12/02 (réf. n° Urbanisme 4/LAP/2001/175/358L) délivré par le Collège Echevinal de la Commune de WALCOURT en date du 02 mai 2002 ainsi qu'aux prescriptions urbanistiques et aux impositions qui l'accompagnent.

Ma mission terminée, j'en ai consigné les résultats au présent procès-verbal qui, avec le plan et le tableau des coordonnées qui s'y trouve, servira de guide unique en cas de reconstitution d'une limite.

Pierre DUQUESNE

DUQUESNE Pierre GEOMETRE - EXPERT IMMOBILIER
 Bureau : Rue Mazy, 179 bte 11 - 5100 NAMUR (Jambes)
 Privé : Chemin de la Sarthe, 8 - 5190 JEMEPPE-SUR-SAMBRE
 TEL: 0495/25.58.69 - FAX: 071/78.83.04 - TVA: 689.221.820

D		DRESSE LE	03/09/2002	FIGHER	D2226.dwg
B		ECHELLE	1/250	TRACAGE	1/0.25
A		DOSSIER	PLAN	N°	IND.



97
x 3,50

27 15 4 h
33 cap nets
+ 7
34 409.
71 m²

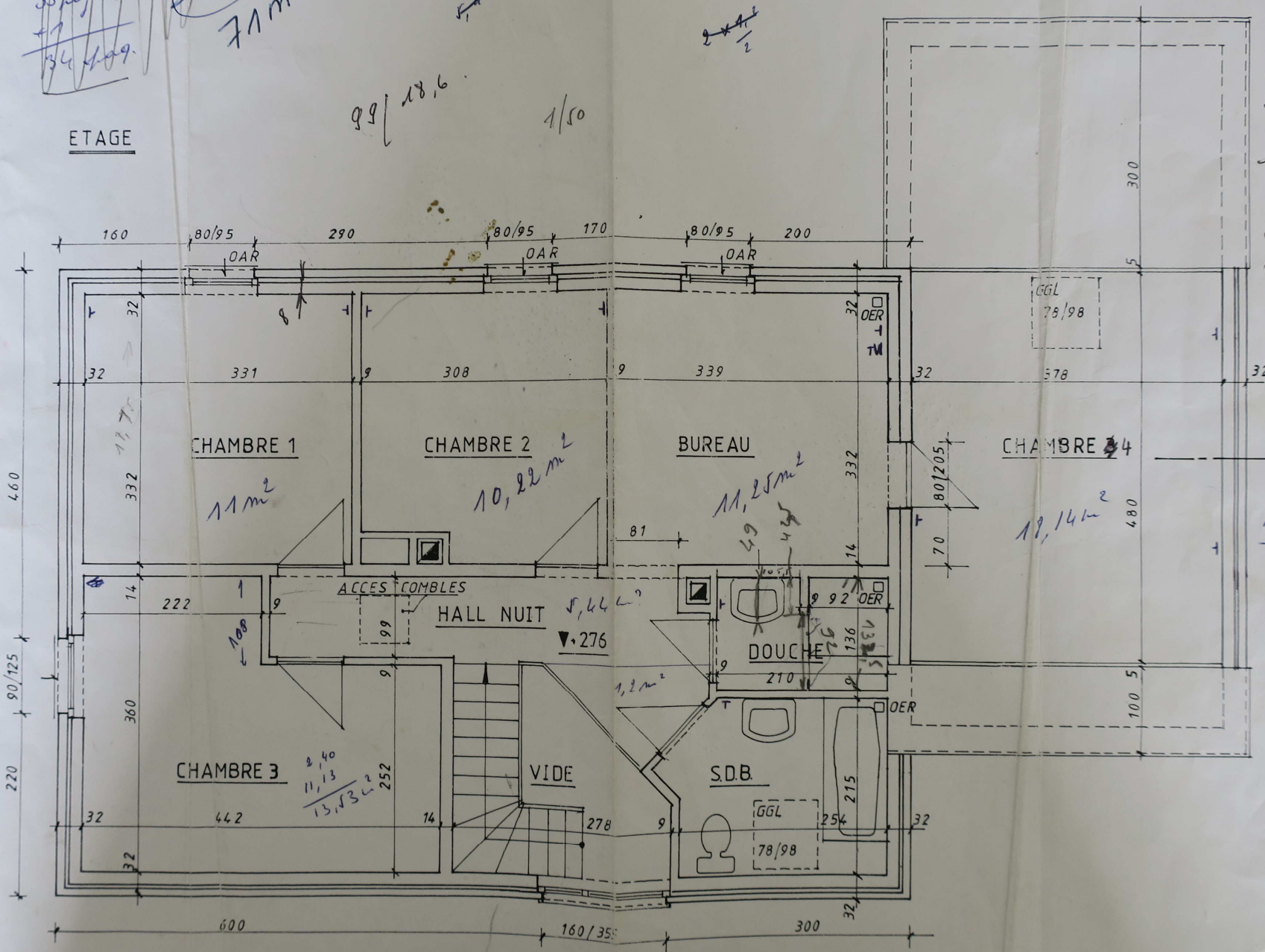
99 / 18,6

1/50

1/50
~~2 x 4 1/2~~

ETAGE

$$\frac{200 \times 1,2 = 24}{2} \quad \frac{24}{2}$$



laisser 15 mm
entre SDB, SDD
et parquet
et escalier

arrêt de porte
φ 12 mm
8 mm → mur

Arrêt porte
ch 4, 2, 3, 4